OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 42 066

Date d'envoi de convocation : 4 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604818-20230411-DEAF202342066-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2023

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 11 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Sylvain CHICOT, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Didier GERVAIS), Georges LEMAITRE, Audrey BUSSY (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Sylvie FICHET (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI).

Secrétaire de séance : Annie DURAND

Objet : mise en place de contrats d'artistes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les recommandations tarifaires formulées par la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse formulées pour la rémunération des artistes-auteurs ;

CONSIDERANT que le CNL (Centre national du livre) et la SOFIA (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit) conditionnent l'obtention de leurs subventions aux organisateurs de manifestations littéraires au respect d'un tarif de rémunération minimum des auteurs et qu'ils se réfèrent à la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

- **de mettre en place** des contrats d'artistes selon le modèle joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser le versement** de revenus artistiques selon les recommandations tarifaires formulées dans la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse ;
- **d'autoriser le maire** à signer tout acte permettant de matérialiser la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier ROCHE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)